DÉPARTEMENT DES PYRÉNEES-ORIENTALES COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023_006 AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE MOLINER SUD SIGNALISATION Sur le territoire de la commune de Pollestres

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ; CONSIDÉRANT le caractère répétitif des travaux de création, d'entretien et de mise en normes de la signalisation horizontale et verticale sur la commune de Pollestres par l'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION est autorisée à intervenir sur les voiries de la commune de Pollestres. Les services de l'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION devront toutefois informer la commune des travaux qu'ils entreprendront dans un délai de 48h au moins avant leur intervention.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION.

Un affichage sur site et une information au public seront également assurés, si nécessaire, et mis en place au moins 2 jours avant chaque début des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

<u>ARTICLE 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 2 janvier 2023,

Le Maire, Jean-Charles MORICONI.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notifica	ation le <i>D2/0A/2c23</i> /2a23 au
Affiché du . 02/01	/ 2a 23 au